

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

CIRCULATION ALTERNÉE ET STATIONNEMENT INTERDIT
6 RUE LES LIZES

Objet : Raccordement télécom en tranchée sous chaussée
SOTECFLU – 3 impasse de Gascogne – 31470 FONTENILLES

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-13,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I, huitième partie « signalisation temporaire »
approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, et notamment les articles 1276 et 133 de ladite
instruction ;
Vu la demande effectuée par SOTECFLU le 20/11/2024 ;
CONSIDERANT que les travaux ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux mentionnés en objet au n°6 rue les Lizes, la circulation se fera par sens
alternée et le stationnement sera interdit au droit des travaux

Entre le jeudi 21 novembre 2024 et le vendredi 29 novembre 2024
(durée des travaux : 2 jours)

Article 2 : Ces règles de circulation seront signalées aux usagers par des panneaux et/ou feux tricolores
convenablement placés, conformément aux dispositions du Livre I, huitième partie, de l'Instruction
Interministérielle sur la signalisation routière. Cette signalisation sera à la charge de SOTECFLU,
chargée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la
Mairie et à proximité du chantier.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux
compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :
- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- au Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Albi ;
- à l'entreprise SOTECFLU ;
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marssac sur Tarn, le 21 novembre 2024

Madame le Maire,



Anne-Marie ROSÉ